

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 24 AVRIL 2017 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Jocelyn
Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay,
Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur le conseiller Lucien Boily.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

MANDAT – INGÉNIERIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE L'AUTOGARE **189-13-2017**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection de l'autogare effectuée conformément aux exigences de la Régie du bâtiment, la Ville d'Alma doit effectuer différents travaux de consolidation au niveau de la structure;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme Mageco Consultants inc. d'Alma, de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser les plans, le devis et la surveillance partielle de ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Mageco Consultants inc. d'Alma, le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 21 mars 2017, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 19 400 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation numéro 031."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – IMPRESSION DE L'ENSEMBLE DES PUBLICATIONS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET AUTRES SERVICES POUR L'ANNÉE 2017-2018

190-13-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'impression de l'ensemble des publications du Service des loisirs et de la culture et autres services pour l'année 2017-2018, les soumissions suivantes ont été reçues le 13 avril 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix global (taxes en sus)
Graphiscan inc. – Alma	37 288 \$
Bureau en Gros inc. – Alma	36 960 \$
Copiexpert/Imageriexpert inc. – Alma	40 144 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la non-conformité de soumission de la firme Bureau en Gros inc., la possibilité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire pour chaque produit et les taxes en sus;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue pour chaque produit et d'octroyer le contrat pour l'impression de l'ensemble des publications du Service des loisirs et de la culture et autres services pour l'année 2017-2018 comme suit :

- Firme « Graphiscan inc. » : Guide d'activités annuel (11 705 \$); Guide du citoyen et de la famille (6 686 \$) et Carte municipale (4 793 \$) pour un total de 23 184 \$;
- Firme « Copiexpert/Imageriexpert inc. » : Condenser 4 pages du guide d'activités annuel (1 105 \$); Feuillet de saison Ville d'Alma Spectacles (7 625 \$), Publicité de Noël Ville d'Alma Spectacles (1 300 \$); Feuillet de la relâche 2018 (595 \$) et Feuillet du Camp de jour été 2018 (930 \$) pour un total de 11 555 \$;

Pour un grand total de 34 739 \$, tous ces prix étant taxes en sus, permettant une économie de 6,84 % par rapport à l'octroi du contrat global. "

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

191-13-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 04.



greffier



maire

INITIALES

maire _____

greffier _____